

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Simon Martineau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/712f6cfacd33bdaa7ef610fe>

Date d'obtention : 2020-11-19 19:39:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une situation est portée à l'attention de l'intervenant, celui-ci doit compléter la grille d'évaluation avec la victime. Il doit rencontrer les personnes témoins et remplir avec eux la grille d'évaluation et rencontrer l'auteur d'acte afin de déterminer la nature du geste posé; impulsif/malveillant. Il pourra ainsi faire remplir la grille à l'instigateur en cas d'impulsivité, arrêter son intervention en cas de malveillance et appeler le service de police et confisquer les appareils mis en cause. Dans tous les cas, l'intervenant doit prendre les appareils problématiques et signaler la situation au service de police.

Ensuite, le service de police prendra le relais; application des mesures légales avec l'instigateur, rencontre de prévention sexto, soutien à la victime, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les 3 mises en situation, il y a un potentiel de détresse chez les jeunes impliqués. Il faut donc agir avec empathie et rassurer les jeunes concernés. Chaque mise en situation requiert de la part de l'intervenant, une application rigoureuse du protocole sexto. Dans chaque situation, si le protocole n'est pas bien appliqué, il y a un risque de propagation des photos ce qui peut potentiellement nuire au développement des jeunes concernés. Je retiens que le protocole sexto est une méthode adaptée pour mettre les jeunes en confiance et les aider à se sécuriser par rapport à la situation anxiogène dans laquelle ils se trouvent à cause du «sextage.» Je retiens qu'il est important de bien cibler les jeunes à rencontrer afin d'avoir une vision claire de l'intention; malveillant/impulsif lors d'un incident de sexto. Je retiens que nous devons préserver la nature confidentielle d'un tel événement. Enfin, je retiens que le protocole est un travail d'équipe et que l'intervenant de première ligne a un rôle important à jouer dans son implication.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate est le moment juste avant de remplir la grille d'évaluation. Dans le cas d'une jeune victime, de témoins ou d'instigateur, l'importance de cette étape réside dans le fait que c'est à ce moment où l'intervenant devra mettre le jeune en confiance afin d'aller chercher le maximum d'information pertinente dans la grille et faire sentir au jeune qu'il est accompagné, écouté et soutenu dans sa démarche. Une fois en confiance et sécurisé, l'application du protocole et ses étapes sera facilité et la collaboration du jeune permettra de bien cibler les composantes de la situation. De plus,